

Envoi par courriel

DQ1

Québec, le 18 février 2015

Monsieur Richard Brosseau
Directeur
Affaires publiques et relations avec les communautés
Stolt LNGaz Inc.
550, Sherbrooke Ouest, bureau 510, Tour Est
Montréal (Québec) H3A 1B9

**Objet : Projet de construction d'une installation de liquéfaction de gaz
naturel à Bécancour
Questions complémentaires du 18 février 2015 (DQ1, n^{os} 1 à 6)**

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique concernant le projet mentionné, la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veillez trouver, annexées à la présente, des questions pour lesquelles la commission souhaite recevoir les réponses d'ici le 20 février compte tenu de l'échéancier dont elle dispose pour ses travaux et de la deuxième partie de l'audience qui débutera le 9 mars prochain à Bécancour.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.



Anne-Lyne Boutin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p.j.

**Questions complémentaires du 18 février 2015
adressées au Promoteur (DQ1, n^{os} 1 à 6)**

Question 1

Selon l'étude d'impact, le transport maritime du gaz naturel liquéfié nécessiterait de 1 à 3 méthaniers par semaine. L'augmentation du nombre de navires sur la voie maritime du Saint-Laurent serait donc d'un maximum de 156 méthaniers par année et le nombre maximum de passages correspondrait à 25 par mois (PR3.1, p. 7-22 ; PR5.1, tableau 7.13 Rev02). L'achalandage de méthaniers serait-il variable en fonction des saisons ? Serait-il plus élevé durant la période estivale ?

Question 2

Le coût de construction de la première phase du projet estimé à 488 M\$ inclut-il :

- L'implantation d'une nouvelle ligne électrique de 120 kV de 3,2 km reliant les installations au poste Cournoyer du parc industriel ?
- L'ajout d'un gazoduc (508 mm) sur une longueur de 1,0 km pour l'approvisionnement en gaz naturel de l'installation ?
- L'acquisition des terrains ?
- La relocalisation des entreprises Arrimage Québec et André Bouvet ?

Question 3

Selon l'étude d'impact, « un réservoir à intégrité totale a été retenu pour le stockage de GNL à l'usine de liquéfaction de Bécancour car ce type de réservoir représente la meilleure technologie disponible et la plus sécuritaire » (PR3.1, p. 2-18). Il est également mentionné que les réservoirs à intégrité totale n'ont jamais été à l'origine d'un accident majeur (PR3.1, p. 8-27). Depuis combien de temps de tels réservoirs existent-ils ? Pouvez-vous préciser le nombre de réservoirs à intégrité totale actuellement utilisés en Amérique du Nord ou ailleurs dans le monde ? Quelle est leur durée de vie ?

Question 4

Le tableau 7.8 Rev01 de l'Addenda A (PR3.3) présente, pour les différents points de mesure, les niveaux sonores moyens sur 24 heures durant l'exploitation de l'usine de liquéfaction en y ajoutant le bruit d'un méthanier à la jetée et en appliquant un terme correctif (PR3.3, p. 44). Puisque les critères de la note d'instruction 98-01 du MDDELCC sont établis en fonction de la période de jour et de nuit sur une moyenne de 1 heure (PR3.2, annexe E), les niveaux sonores calculés sont-ils représentatifs des niveaux d'évaluation horaires projetés ($L_{Ar 1h}$), jour et nuit ? Dans le cas contraire, veuillez fournir les niveaux sonores pour un intervalle de référence de 1 heure pour chacune de ces périodes. Enfin, est-ce que l'information est disponible sur les niveaux sonores maximums possibles à ces points de mesure ?

Question 5

Les activités d'information et de consultations préliminaires avec les parties prenantes vous ont menés à identifier un besoin en ce qui a trait à un « programme d'engagement social pour supporter les priorités de développement de la communauté » (PR3.1, p. 5-6). Avez-vous développé un tel programme depuis la production de l'étude d'impact ? Que contient (ou contiendrait) ce programme d'engagement social ? Donner des exemples.

Question 6

Selon l'étude d'impact, un mécanisme de gestion des plaintes serait prévu (PR3.1, p. 7-39). Pouvez-vous préciser en quoi consisterait ce mécanisme et de quelle manière serait effectué le traitement des plaintes ?